



BIG BAG TRAVERSE DE GRUE DE TYPE RBKT



MANUEL D'UTILISATION 01/2020

| | | |
|------------|--|----------|
| 1. | REMARQUES GÉNÉRALES | 3 |
| 1.1 | Légende | 3 |
| 2. | CONSIGNES DE SÉCURITÉ DE BASE | 4 |
| 3. | DONNÉES TECHNIQUES | 5 |
| 3.1 | Version | 5 |
| 4. | DESCRIPTION DU PRODUIT | 5 |
| 4.1 | Structure | 5 |
| 4.2 | Utilisation et utilisation prévue | 5 |
| 5. | EXPLOITATION | 6 |
| 6. | ENTRETIEN | 6 |
| 7. | COMPORTEMENT EN CAS D'INCIDENT | 6 |
| 8. | COMPORTEMENT EN CAS D'ACCIDENT : PREMIERS SECOURS | 6 |
| 9. | DÉCLARATION DE CONFORMITÉ EG | 7 |

MANUEL D'UTILISATION

1. REMARQUES GÉNÉRALES

Le présent manuel d'utilisation s'applique à la traverse de grue pour Big-Bag RBKT. Elle contient toutes les indications nécessaires à un fonctionnement parfait. Les indications et les instructions du présent manuel d'utilisation doivent être respectées et observées.

Si l'utilisation conforme à l'usage prévu est respectée conformément au manuel d'utilisation, nous sommes responsables dans le cadre de nos conditions de garantie.

Conservez le présent manuel d'utilisation dans un endroit sûr. Il est destiné à un usage pratique et il doit être à la disposition de l'utilisateur sur le lieu d'utilisation.

Aucune modification, ajout ou transformation ne doit être effectué sur le produit sans l'autorisation du fabricant. Nous déclinons toute responsabilité en cas de modification sans l'autorisation du fabricant et la garantie est annulée.

1.1 Légende



« Indications de danger » Ce symbole signifie des dangers potentiels pour la santé des personnes.



« Indications d'interdiction » Ce symbole indique des dangers imminents pour les personnes.



« Indications matérielles » Ce symbole donne des indications importantes pour une utilisation correcte de la machine / du produit.

MANUEL D'UTILISATION

2 CONSIGNES DE SÉCURITÉ DE BASE

Toute personne travaillant avec le produit doit s'être familiarisée avec le contenu du manuel d'utilisation.



- Il est en principe interdit de rester sous des charges suspendues ! Il est donc interdit de pénétrer dans la zone de manipulation lorsque la charge est soulevée !
- Les charges ne doivent être soulevées et déposées que verticalement. Une traction dite oblique est interdite.
- Délimiter la zone de danger dans la mesure du possible N'utiliser que des espaces de circulation définis.
- Les espaces de circulation doivent toujours être dégagés.
- Observer le comportement des charges et interrompre immédiatement le transport en cas de signes de glissement.
- Ne pas surcharger les moyens de levage. Avant le transport, s'assurer que le poids peut être supporté par le moyen de levage.
- Respecter le diagramme de charge de la grue.
- Ne confier le transport qu'à un personnel spécialement formé.
- Ne jamais transporter de personnes avec la charge ou le moyen de levage.
- Avant chaque soulèvement d'une charge, il convient de vérifier l'intégrité de la traverse de la grue. En cas d'endommagement ou de formation de rouille influençant la capacité de charge, l'utilisation est interdite et le moyen de levage doit être contrôlé par une personne compétente.
- Un contrôle doit être effectué au moins une fois par an par une personne compétente.

MANUEL D'UTILISATION

3. Données techniques

3.1 EXÉCUTION

| Type | Largeur (mm) | Profondeur (mm) | Hauteur (mm) | Poids (kg) | Capacité de charge (kg) |
|------|-----------------|--------------------|-----------------|---------------|-------------------------------|
| RBKT | 1270 | 1270 | 250 | 35 | 1000 |

4. DESCRIPTION DU PRODUIT

4.1 Structure

La traverse de grue Big Bag est construite de la façon suivante :

- Construction robuste en acier soudé à partir de profilés creux et laminés en croix
- Œillet de suspension stable en acier placé au centre
- Dispositifs antidérapants sur les montants

4.2 Utilisation et utilisation prévue

- La traverse sert à soulever les Big Bags avec la grue.
- La capacité de charge de la traverse de la grue doit être respectée.

MANUEL D'UTILISATION

5. EXPLOITATION



1. Tirer les boucles du Big Bag des quatre côtés sur les montants de la traverse, en choisissant le dispositif antidérapant approprié en fonction de la taille du Big Bag.
2. La traverse ne doit être soulevée que par l'œillet de suspension.
3. Le comportement de la charge doit être observé en permanence.
4. Un contrôle visuel doit avoir lieu avant chaque utilisation. En cas de dommages visibles, la traverse de la grue ne doit pas être utilisée.
5. Il faut éviter les mouvements incontrôlés. Soulever lentement et régulièrement les charges en ligne droite.
6. L'exploitant doit veiller à ce que sa visibilité ne soit pas entravée. Le cas échéant, une personne chargée de la surveillance doit être mise à disposition.

6. ENTRETIEN

- Chaque année, il faut vérifier que la traverse de la grue n'est pas endommagée. En outre, les points de corrosion doivent être réparés par des mesures appropriées. Les soudures doivent être soumises à un contrôle visuel.
- Avant chaque utilisation, les dispositifs de sécurité doivent être vérifiés.

7. COMPORTEMENT EN CAS D'INCIDENT

Les défauts constatés doivent être immédiatement signalés aux supérieurs.

8. COMPORTEMENT EN CAS D'ACCIDENT

- Faire appel à des secouristes
- Appel d'urgence : 112
- Déclarer un accident

MANUEL D'UTILISATION

9. Déclaration de conformité CE

conformément à la directive relative aux machines 2006/42/CE

Fabricant :

RR-Industrietechnik GmbH
Lise-Meitner-Str. 25
(D) 48691 Vreden
Téléphone +49 (0) 2564/8864750
Fax +49 (0) 2564/88647520

Le fabricant est seul responsable de la délivrance de la présente déclaration de conformité.

Produit

Nom du produit : Traverse de grue Big-Bag
Désignation du type : Type RBKT
Année de construction :
2023

Nous déclarons par la présente que le produit susmentionné, dans sa conception et son type de construction ainsi que dans la version que nous avons commercialisée, est conforme aux exigences fondamentales en matière de sécurité et de santé de la directive CE 2006/42/CE.

Normes harmonisées appliquées :

| | |
|----------------|--|
| DIN EN 12100-1 | Sécurité des machines - Généralités Principes de conception Première partie Terminologie de base, méthodologie |
| DIN EN 12100-2 | Sécurité des machines - Généralités Principes de conception Deuxième partie : Principes techniques et spécifications |

Informations relatives à la personne du signataire :

Daniel Rotherrn (directeur général)

Vreden, 01/01/2023

Lieu, date

[signature]

Signature